

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Pouvoirs:	2

DÉPARTEMENT  
**CALVADOS**  
ARRONDISSEMENT  
**CAEN**  
CANTON  
**TROARN**

Envoyé en préfecture le 27/10/2022  
Reçu en préfecture le 27/10/2022  
Affiché le 27/10/2022  
ID : 014-211407127-20221025-045-DE



**EXTRAIT DU  
REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25/10/2022**

Référence de la délibération : 02-CM-2022-045  
Date de convocation du CM : 19/10/2022

**DÉLIBÉRATION  
SÉANCE DU 25/10/2022**

**02-CM-2022-045 – Présentation des Lignes Directrices de Gestion (LDG)**

**Vu** La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la Fonction Publique instituant l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion,  
**Vu** le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 définissant les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines,  
**Vu** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 ajoutant cette obligation dans le Code général de la Fonction Publique aux articles L 413-1 à L 413-7,  
**Vu** le Comité Technique du 6 octobre 2022,  
**Vu** la Commission Finances, Personnel et Administration générale du 12 octobre 2022,

**Considérant** Les lignes directrices de gestion visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, à fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels et, en matière de recrutement, à favoriser l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,

**Considérant** que l'élaboration des lignes directrices permet de formaliser la politique des ressources humaines, de favoriser certaines orientations, de les afficher ou d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées,

**Considérant** que la durée maximale des lignes Directrices de Gestion est de six (6) ans,

Sur présentation de Madame ANGOT, rapporteur de ce dossier,

**Le Conseil Municipal,**

**Article 1 :** **PREND ACTE** de l'établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour une durée de six (6) ans.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion du Calvados.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.  
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS

